



**–Déclaration liminaire du Sniec-CFTC au CCM–  
–3 JUIN 2026–**

Monsieur le directeur général,  
Mesdames et messieurs les membres du Comité ministériel,

Le Sniec-CFTC commencera sa déclaration par une pensée de son soutien à la famille de Valentin, en 2<sup>nd</sup>e dans l'établissement Sylva Campus de Montélimar et décédé tragiquement lors d'activités forestières. Même quand la sécurité est maximale, le risque zéro n'existe pas en milieu professionnel et la résilience après un tel évènement ne sera pas simple, ni pour ses camarades, ni pour toute la communauté éducative de l'établissement.

Nous poursuivons avec des interrogations au sujet du Pacte enseignant dont le financement se tarit en août 2026. Des briques ne pourront donc pas être réparties à la rentrée scolaire prochaine et les missions ne pourront débuter. M. Maurer nous a été expliqué en CNEA que la DGER et la Ministre recherchent des moyens pour pouvoir poursuivre le dispositif en 2027, avec dorénavant un calendrier civil plutôt que scolaire. Le PLF 2027 commençant déjà à se préparer, quelles pistes sont explorées à ce jour pour financer le Pacte enseignant dont l'utilité pour les apprenants, les enseignants et les établissements agricoles est avérée par la Cour des comptes ?

Pour continuer, en cette période d'examens et de fin de réalisation des évaluations certificatives, la fatigue des enseignants, pour certains l'épuisement, se fait ressentir dans les lycées agricoles privés. Nous rappelons que, si certes ces missions pédagogiques sont une composante de notre métier, compte tenu de notre statut de contractuel, les ECCF sont réalisées très largement au-delà de notre temps de service, renseigné sur notre annexe 2. Les contractuels d'État attendent impatiemment le rapport qui sera rendu courant juin 2026 par l'inspection. Les représentants du Sniec-CFTC demandent que la DGER reconnaisse le temps de travail passé en ECCF, soit sous une forme de rémunération financière, soit sous la forme d'une compensation horaire.

Le groupe de travail sur les ORS programmé le 2 juillet pourrait-il permettre et constituer un préambule à cette réflexion ?

Concernant les convocations aux examens, nous ne comprenons pas cette année encore que des enseignants soient convoqués à 500 ou 600 km de leur rattachement administratif. Alors que les coûts énergétiques explosent, que l'utilisation d'un véhicule personnel s'impose en milieu rural, les convocations devraient se limiter à la région à laquelle ils appartiennent.

Le Sniec-CFTC termine son intervention sur l'aspect positif de la réforme des concours, point à l'ordre du jour de ce CCM. Le recrutement au niveau licence pour les disciplines générales aura une répercussion immédiate sur le recrutement en catégorie 3. Compte tenu des postes restés non pourvus aux concours et de la difficulté à trouver des enseignants au niveau master dans certains territoires, cette évolution va faciliter les recrutements. Garantir à tous les apprenants une complétude de formation est indispensable. Nous espérons que les textes seront bien approuvés au Conseil d'ÉTAT en juin 2026 pour que les chefs d'établissements puissent transmettre aussi fin juin des candidatures d'enseignants qui ont une licence ou un master 1.

Je vous remercie de votre attention.

Estelle CLAVERIE pour le Sniec-CFTC